

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 42 (1978)
Heft: 165-166

Artikel: Français régional de Besançon
Autor: Rittaud-Hutinet, Chantal
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-399661>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FRANÇAIS RÉGIONAL DE BESANÇON

I. « FRANÇAIS STANDARD » ET PARLERS RÉGIONAUX.

Selon Warnant, « le langage qu'on entend à Liège est bel et bien du français. Il est dans sa très grande partie du français neutralisé (...) en dépit sans doute d'une apparence acoustique particulière. (...) Mais l'accent qui frappe beaucoup l'auditeur étranger et qui marque tout le parler, de même que l'intonation de la phrase, ne concernent que la réalisation phonétique ; ils n'appartiennent pas essentiellement à la forme de la langue que veulent étudier les structuralistes »¹.

Face à cette proposition, je serais tentée de formuler une opinion inverse, compte tenu des résultats auxquels m'a amenée une étude analytique systématique du phonétisme du français parlé à Besançon (Doubs).

Sans doute, à ses débuts, mon étude ne se définissait-elle comme objet que le dénombrement des différences de prononciation entre le « français standard » et l'« accent bisontin », leur définition phonétique, leurs points d'application. Mais très vite, les faits me démontrèrent que les réalisations phonétiques particulières renvoyaient à des structures sous-jacentes spécifiques, et qu'avoir l'« accent bisontin » était, en réalité, posséder un système phonologique bisontin.

I.1. « *Français standard* » = *français non-marqué*.

Le sens commun parle d'« accent » chaque fois qu'un locuteur, en s'exprimant, utilise des sons et/ou des intonations différents de ceux de la langue officielle. Ceci m'amène à chercher une définition de la « langue officielle », que l'on appelle souvent « français standard ». J. Dubois, quant à lui, la considère comme la moyenne des emplois actuels « une fois rejetés les écarts les plus grands » (2), la norme étant le parler des « groupes sociaux urbains

1. WARNANT (L.), *Dialectes...*, p. 102.

dont le volume de communications est le plus grand relativement à l'ensemble linguistique français »¹. La norme serait, dès lors, le français parlé aussi bien à Marseille qu'à Paris, Strasbourg, Bordeaux, etc. Il semble évident : 1) qu'une norme établie sur de tels critères est loin de présenter le degré d'unité souhaitable ; 2) que, pour rejeter « les écarts les plus grands », l'étude de chacun de ces parlers devrait avoir été préalablement achevée, ainsi qu'une étude comparative tenant compte, en plus des critères scientifiques qu'elle implique, du sentiment de la langue qu'ont les locuteurs des divers points étudiés. C'est d'ailleurs sur ces bases qu'il me semblerait profitable d'explorer ces parlers inconnus que sont les français de France.

Mais examinons la notion d'écart : à partir de quel seuil les écarts par rapport à la norme entrent-ils dans la catégorie « écart » ou « norme », et sur quels critères pouvons-nous établir, et les degrés d'écarts, et le seuil correspondant au plus petit des « écarts les plus grands » ?

Pour tenter de proposer une définition scientifique du « français standard », Warnant propose avec pertinence l'établissement « d'un corpus des grandes villes de France »². Mais, pour lui, « le français neutralisé serait choisi à partir du plus grand nombre d'usagers d'un phénomène relevé dans le corpus »². A mon avis, il y a lieu ici de considérer, d'une part les usagers d'un phénomène phonétique, d'autre part les membres de la communauté linguistique qui reconnaissent ce phénomène comme non-marqué, ou standard, même si eux-mêmes ne l'utilisent pas. En effet, il me semble que la quantité d'utilisateurs ne saurait être le seul critère qui justifie l'insertion d'un phénomène dans la liste « français standard », que ce nombre d'utilisateurs soit élevé ou faible. En revanche, la proposition de Warnant de constituer un corpus dans toutes les grandes villes de France me semble présenter le plus grand intérêt, car « en recourant à la comparaison des divers usages observables, sans exclusive a priori, on pourrait, en lui ôtant tout caractère arbitraire, redonner quelque fondement scientifique à la notion de norme »³.

I.2. « Français standard » = orthoépie.

Pour cerner la norme, on peut aussi recourir aux règles du « bon usage » utilisées pour l'enseignement du français comme langue seconde. Les

1. DUBOIS (J.), *Grammaire...*, p. 5.

2. WARNANT (L.), *Dialectes...*, p. 107.

3. FRANÇOIS (D.), *Français parlé*, t. I, p. 20.

manuels d'orthoépie contemporains ¹, établis dans le but d'une utilisation en laboratoire de langue ou comme complément d'un cours audio-visuel, offrent une certaine image du « français standard ». Acceptable à mon avis pour une grande part par l'ensemble des locuteurs ayant le français comme langue maternelle, même si, pour certains, elle est considérée comme représentant un niveau de langue recherché, ou « puriste » ², cette image provoquera néanmoins toujours des oppositions irréductibles sur les franges, c'est-à-dire aux limites entre le système « standard » et l'un ou l'autre des systèmes régionaux.

Je n'en veux pour exemple que l'opposition /à/ ~ /á/ : « la distinction entre les deux A tend à disparaître au profit du seul /à/ antérieur » ³. A cette affirmation, les Français de Lyon réagissent toujours par la négative. Effectivement, non seulement le /á/ est très largement utilisé en français de Lyon, mais sa distribution ne correspond pas à la distribution du « standard », contemporain ou ancien. De plus, la réalisation phonétique est différente d'un système à l'autre ⁴.

Exemple :

	« français standard »	français de Lyon
' salle '	sàl	sál
' casque '	kàsk	kásk
mais ' paille '	páy ⁵	páy

Comme on peut le voir dans ces trois occurrences, la distribution et la réalisation sont différentes : les deux systèmes sont concurrents et exclusifs l'un de l'autre.

Cependant, en l'état actuel des recherches sur les parlers régionaux, le français proposé dans les manuels pour étrangers représente la seule approximation descriptive de la langue officielle, bien que ces ouvrages ne s'appuient

1. Voir à ce sujet LÉON (P.), LÉON (M.), COMPANYS (E.), bibliographie en fin de l'article.

2. Selon l'opinion des étudiants de Linguistique française (licence).

3. LÉON (P. et M.), *Introduction...*, p. 13.

4. En ' français standard ' /á/ est accompagné de la durée longue, /à/ de la durée brève ; en français de Lyon on peut rencontrer aussi bien /á/ bref que /á/ long, puisque le /á/ suit la règle d'allongement en syllabe fermée par /r/ /v/, /z/ /j/, mais non la règle concernant /á/, /ó/, /é/ et les voyelles nasales en syllabe fermée tonique.

5. MALMBERG (B.), *Phonétique...*, p. 47-52.

que sur la prononciation d'un groupe socio-culturel très restreint et choisi de façon intuitive non scientifique. Car il faut bien reconnaître que Paris — malgré une centralisation politique fort ancienne — n'est qu'une des grandes villes de la France. En effet, pour que l'on puisse considérer Paris comme le centre linguistique, le lieu où l'on parle le « français standard », précisément en raison d'une politique de centralisation linguistique très ancienne, il eût fallu que les dialectes, puis les patois, puis les « accents régionaux » eussent disparu, ou, à tout le moins, subi une régression beaucoup plus importante que celle que nous pouvons constater aujourd'hui puisque, malgré l'extraordinaire expansion des moyens de communication, les mouvements de population constants dus à l'industrialisation de certaines régions (sans parler du service militaire pour les hommes), la pression exercée par l'information sous toutes ses formes ¹ — et dont les sources sont essentiellement parisiennes ² —, les patois persistent néanmoins, bien qu'en forte régression il est vrai, et les parlers régionaux existent toujours, ces derniers, eux, bien vivaces.

Il n'entre pas dans mes intentions de susciter une querelle sur la normativité du français parlé à Paris par rapport aux français régionaux, mais simplement de montrer qu'un choix culturel et non linguistique a présidé à la définition encore admise aujourd'hui du ' français standard '.

1.3. *Qualités négatives du ' français standard '.*

Il apparaît assez difficile, donc, au point où en sont les recherches actuellement, de proposer une définition du ' français standard ', ou ' français neutralisé ', ou ' français sans accent ', appelé aussi ' français central ' ³, si ce n'est par des qualités négatives : le ' français sans accent ' paraît être :

— un français que les locuteurs (ceux de Paris inclus) reconnaissent comme ne comportant pas de trait régional, segmental ou supra-segmental, même si les locuteurs en question sont incapables de le reproduire eux-mêmes, et même s'ils considèrent qu'au niveau de la performance linguistique personne ne possède ce système dans son intégralité ;

— un français qui ne contient pas forcément les prononciations réper-

1. Voir infra pour quelles raisons les mass media sont impuissantes à réduire les prononciations régionales : III.11. et III.12.

2. Nous savons quelles énormités peuvent se glisser dans la langue usuelle par ce canal ; exemple : machines à laver *màein zà lèvé*.

3. VOILLAT, *Aspects...*, p. 216-246.

toriées dans les « grammaires » de prononciation, dans la mesure où celles-ci ne correspondent pas à une utilisation réelle dans le français courant. Les règles « puristes » ou « archaïques » sont rejetées car elles ne reflètent pas l'usage réel, habituel et sont, par là même, marquées stylistiquement.

Comme il existe toujours un décalage entre l'apparition et la fixation d'un phénomène de prononciation dans la langue de la communauté et l'accession au rang de « bon usage » de ce phénomène ¹, les manuels, qui reflètent toujours en partie un état de langue passé, ne peuvent être reconnus comme représentatifs du ' français standard ' qu'en partie également. Il serait intéressant de mener, parallèlement aux enquêtes sur les ' français régionaux ', des enquêtes sur l'adéquation des manuels d'orthoépie avec le sentiment linguistique des Français.

La définition du ' français standard ' par des qualités négatives suppose évidemment que les locuteurs enquêtés ont un sens critique suffisant vis-à-vis de leur propre système pour repérer ses marques par rapport à ce français non-marqué que constitue dans leur esprit la langue standard. Cependant, il n'est pas nécessaire — et il est en fait très rare — que ces locuteurs soient capables de prononcer eux-mêmes ce ' français sans accent ' ou qu'ils puissent expliquer de façon précise ce en quoi cette langue officielle diffère de la leur.

II. AUTONOMIE DU PARLER RÉGIONAL.

Il est possible que, sur les plans syntaxique, lexical et morphologique, un français régional soit « dans sa très grande partie du français neutralisé » ². Mais lorsqu'il s'agit de sa phonétique, le français régional doit être considéré comme un système particulier autonome, car les lois de son fonctionnement sont spécifiques. Trois cas de figure peuvent se présenter :

a) La règle est inconnue en ' français standard '. — C'est le cas pour les structures divergentes ³ du type de l'exemple suivant : en ' français standard ' les voyelles sont phonologiquement brèves, leur allongement est réglé extérieurement (phonétique combinatoire) ; en français de Besançon les voyelles s'opposent deux à deux par leur durée intrinsèque. Exemple : en face de /i/ en ' français standard ', on trouve /ĩ/ ~ /ī/ en français de Besançon :

1. Puisque la vie et l'évolution de la langue se font dans les niveaux d'utilisation non normatifs, donc « inférieurs » par rapport à la norme.

2. WARNANT, *Dialectes...*, p. 102.

3. BRIÈRE, *An investigation...*, p. 771.

(un) mari..... (il se) marie.....	<i>măřĩ</i> <i>măřĩ</i>	}	<i>măřĩ</i>
	français de Besançon		

Un locuteur non bisontin ne peut donc se faire comprendre dans ce type de situation.

b) La règle est opposée à celle du 'français standard'. — C'est le cas, notamment, pour la distribution, ainsi que le montre l'exemple suivant : en 'français standard' é ne peut apparaître en syllabe fermée ¹, en bisontin é peut apparaître en syllabe fermée et en syllabe ouverte. Exemple :

pêche..... mère..... fée.....	<i>pěe</i> <i>měr</i> <i>fě</i>	<i>pěe</i> <i>měr</i> <i>fě</i>
	'français standard'	bisontin

Cette distribution ne peut que sembler aléatoire à un non-bisontin.

c) La règle est incompatible avec celle du 'français standard'. — En cas d'influence du 'français standard' sur le français régional, cela entraîne des fausses corrections du type de l'exemple suivant : en 'français standard' la voyelle mi-fermée /ó/, brève par nature, s'oppose à la voyelle mi-ouverte /ò/, brève par nature ; /ò/ ne peut apparaître en syllabe ouverte, où seule /ó/ est admise. En bisontin la voyelle mi-fermée /ó/, longue par nature, s'oppose à la voyelle mi-ouverte /ò/ brève par nature ; /ò/ et /ó/ apparaissent en syllabe ouverte (position de pertinence). Exemple :

pot.....	$p\ddot{o}$	}	$p\ddot{o}$
peau.....	$p\acute{o}$		
	bisontin		français standard

1. LÉON (P. R.), *Prononciation...*, p. 46 et p. 48.

Le timbre et la durée sont intimement liés, en bisontin, en sorte que, si un locuteur bisontin tente de corriger sa prononciation de 'pot' en diminuant le degré d'aperture de la voyelle, il utilisera automatiquement le son qui, dans son système, correspond au degré immédiatement plus petit que celui de / $\ddot{o}$ /, c'est-à-dire / $\acute{o}$ / : 'pot' $p\ddot{o}$ en bisontin-type devient $p\acute{o}$ en bisontin corrigé. Il s'agit d'une fausse correction, puisque le 'français standard', en syllabe tonique ouverte, ne connaît pas plus / $\ddot{o}$ / que / $\acute{o}$ /, mais seulement / $\acute{o}$ / ; 'pot' $p\ddot{o}$ en 'français standard'.

Lorsque Warnant parle alors de « français neutralisé, en dépit sans doute d'une apparence acoustique particulière »¹ je ne peux en aucune manière souscrire à son affirmation. Il n'y a pas « une grande partie de français neutralisé »² et quelques points de détail en français régional, mais deux structures phoniques distinctes. Je pourrais tout au plus concéder qu'entre 'français standard' et français régional l'intercompréhension est plus grande qu'entre deux langues de vocabulaire, de syntaxe, de morphologie et de phonétiques différents. Mais, alors, cela tient seulement au fait que, si les deux systèmes phonologiques ne permettent pas la communication sémantique, cette dernière redevient possible en raison des redondances que contiennent les niveaux lexical et morphologique du discours. Il n'en demeure pas moins que, dans les séquences comportant une ambiguïté lexicale ou morphologique, les interlocuteurs de systèmes phonologiques différents ne pourront se comprendre sans avoir recours à la périphrase, ce qui signifie clairement, me semble-t-il, qu'il n'y a pas intercompréhension phonétique entre les locuteurs.

Exemple : c'est le sot / c'est le seau (ambiguïté lexicale)

$s\acute{e}ls\ddot{o}$	$s\acute{e}ls\acute{o}$	bisontin
$s\acute{e}ls\acute{o}$	$s\acute{e}ls\acute{o}$	'français standard'

La dernière voyelle est : — la même dans les 2 groupes en 'français standard' ; — spécifique pour chaque groupe en bisontin. Le décodage bisontin → 'français standard' est impossible, de même que le décodage 'français standard' → bisontin.

Exemple : c'est mon ami / c'est mon amie (ambiguïté morphologique)

$s\acute{e}m\ddot{o}n\grave{a}m\ddot{i}$	$s\acute{e}m\ddot{o}n\grave{a}m\ddot{i}$	bisontin
$s\acute{e}m\ddot{o}n\grave{a}m\ddot{i}$	$s\acute{e}m\ddot{o}n\grave{a}m\ddot{i}$	'français standard'

1. WARNANT, *Dialectes*,... p. 102.

2. WARNANT, *Dialectes*..., p. 122.

Revue de linguistique romane.

Dans ce second exemple, l'intercompréhension s'établira dans certains cas, mais non dans tous (sur la dernière voyelle) : — locuteur ' français standard ' → récepteur bisontin : seul le masculin est décrypté par le récepteur, le féminin est interprété comme un masculin. — locuteur bisontin → récepteur ' français standard ' : le masculin est décrypté immédiatement, le féminin peut être décrypté par le recours mental du récepteur à la forme graphique du mot, donc seul un décodage différé est possible.

Notons de plus que l'existence phonologique du bisontin, ou de tout autre français régional, n'est pas liée exclusivement à des exemples de ce genre, mais bien au fait qu'il existe un système vocalique et un système consonantique dont le fonctionnement (nature et distribution des éléments, transformations combinatoires, etc.) constitue un tout, un ensemble fini se suffisant à lui-même. Selon les termes mêmes de Warnant : « lorsqu'on étudie un parler dans son immanence, il importe que l'intercompréhension (...) soit examinée également sans recours au contexte, c'est là une exigence méthodologique bien naturelle » ¹. Il me semble de ce fait très étonnant que Warnant, au cours du même article, rejette le terme de ' dialecte ' (dans le sens où j'utilise ' français régional ') « car le terme fait considérer l'idiome ainsi désigné comme un tout spécifique employé dans un certain endroit. Or le parler utilisé (...) est, pour la très grande majorité de ses traits à valeur réellement linguistique — peut-être pour tous — conforme à la norme. Il ne se distingue en fait de celle-ci que par quelques particularités » ².

Sans reprendre les développements de mon argumentation, je réaffirme ici ma conviction, fondée sur mes résultats, qu'il n'existe pas des particularités régionales de prononciation, des « traits superficiels » ³ et plus ou moins folkloriques qui permettent au touriste de sourire avec ironie, mais plusieurs langues différentes, sur les plans phonologique et phonétique, celles-ci possédant chacune leurs lois et leurs exceptions, leurs patrons rythmiques et mélodiques préférentiels, leurs cas particuliers et leurs règles générales.

III. EFFORTS CORRECTIFS.

Warnant est obligé d'admettre que si « les particularités relatives à la syntaxe et au lexique s'éliminent assez facilement au fur et à mesure que le

1. WARNANT, *Dialectes...*, p. 122.

2. WARNANT, *Dialectes...*, p. 102.

3. WARNANT, *Dialectes...*, p. 113.

locuteur s'élève en culture (...) au contraire, celles qui concernent la prononciation (...) sont beaucoup plus tenaces ; bien des gens cultivés n'arrivent jamais, en dépit de leurs efforts, à s'en corriger entièrement »¹. Ceci me semble être un argument supplémentaire en faveur de ma thèse : en effet, si la correction est presque impossible, c'est qu'elle doit s'attaquer à une structure phonologique dont l'appropriation s'est faite en tant que système maternel, c'est-à-dire comme le moule initial déterminant notre appréhension du monde extérieur, de même que le langage maternel dans son ensemble établit dans l'esprit les cadres d'un nombre fini de possibilités de différenciations (cf. vision du monde, coloré, temporel, métaphysique). Il est remarquable que le Bisontin moyen ne peut jamais parvenir à parler en 'français standard' : certains traits régionaux sont atténués lorsque le locuteur est vigilant, mais ils ressurgissent dès que le niveau de langue s'abaisse quelque peu, ou qu'une émotion vient perturber son élocution si difficilement corrigée.

III.1. CONDITIONS D'APPARITION DE L'EFFORT CORRECTIF.

L'influence du 'français standard' sur un parler régional n'est possible que lorsque le locuteur régional entretient, avec les locuteurs utilisant un français neutralisé, une relation linguistique active. A l'inverse, l'acculturation linguistique est nulle lorsque le locuteur régional entretient des relations linguistiques passives avec des locuteurs de français neutralisé. Par 'relations linguistiques actives', j'entends les rapports qui s'établissent entre les interlocuteurs qui sont tour à tour locuteurs et auditeurs. Par 'relations linguistiques passives', j'entends les rapports qui existent entre deux personnes dont l'une est toujours locuteur et l'autre toujours auditeur.

III.1.1. *Relations linguistiques passives.*

L'acculturation reste nulle, ou insignifiante, pour trois raisons :

a) Le sujet qui entend parler 'français standard'², à la radio ou à la télévision, au cinéma ou au théâtre, n'est aucunement attentif à la pronon-

1. WARNANT, *Dialectes...*, p. 115.

2. Dans la mesure où cela est possible, voir : I.

ciation des locuteurs ; son intérêt se porte en effet presque exclusivement sur le contenu sémantique du message et la sémiologie extralinguistique des locuteurs.

b) Le récepteur, ne pouvant s'exprimer en retour, ne joue aucun rôle. Il ne participe pas à la communication dont il est l'objet : il est passif et ne peut transmettre son opinion et ses sentiments réactionnels à la personne qui est censée s'adresser à lui. La fonction d'échange de la parole est supprimée.

c) Il y a dès lors communication univoque entre la personne qui parle et celle qui écoute. La situation de l'auditeur est donc comparable à celle de l'étudiant qui n'apprend une langue étrangère que par l'écoute et la lecture à voix basse, sans jamais s'exprimer oralement dans la langue-cible. L'étudiant peut ainsi acquérir une certaine compétence linguistique ¹, connaître les règles de grammaire, avoir la maîtrise d'un lexique important, mais il ne peut acquérir la performance linguistique ² en général, et phonétique en particulier, s'il ne s'entraîne pas à parler lui-même. Le phénomène est encore plus frappant pour la partie phonique que pour les autres parties constitutives de la langue étudiée.

III.1.2. *Relations linguistiques actives.*

Inversement, les rapports linguistiques actifs impliquent que l'auditeur soit, de temps à autres, locuteur. Il s'établit alors une relation orale réelle entre deux (ou plusieurs) individus, qui deviennent effectivement des interlocuteurs. A la différence de ce qui se passe dans le cas précédent, l'individu se trouve ici dans la situation d'un étudiant apprenant une langue étrangère en utilisant les techniques audiovisuelles, et notamment le laboratoire de langue, où il parle autant que le professeur, car « une bonne prononciation est une affaire d'exercice moteur couplé avec un entraînement de l'oreille » ³, et « la rétention (...) suppose une intense répétition jusqu'à la saturation » ⁴.

Comme le dit Hockett, la correction phonétique ne peut s'acquérir que si l'étudiant réalise, souvent, le circuit complet : audition-intégration-émission-audition de l'émission-correction. Les contacts actifs seuls permettent éventuellement une correction du parler régional, s'ils sont fréquents.

1. CHOMSKY (N.), *La nature formelle...*, p. 125-126.

2. CHOMSKY (N.), *La nature formelle...*, p. 125-126.

3. HOCKETT, *Learning...*, p. 262.

4. LÉON (P.), *Laboratoire de langue ...*, p. 151.

III.1.3. *Qualités individuelles.*

Le désir de correction, quelles que soient ses motivations, suppose de plus chez le sujet parlant la présence des deux composantes suivantes :

a) le niveau de culture. — En général, un certain niveau de culture est nécessaire pour que le locuteur prenne conscience de différences phonétiques entre son parler et la norme. En effet, l'aspect phonétique du langage régional n'est pas ressenti psychologiquement de la même façon que son aspect lexical, qui est au contraire familier aux utilisateurs de toutes les conditions et de tous les milieux ¹ et constitue un patrimoine auquel ils sont souvent attachés.

b) la sensibilité auditive. — Les raisons pouvant entraîner le locuteur à un effort correctif n'existent que s'il y a dans son esprit la sensation acoustique d'une différence entre son parler, et le ' français standard ' considéré comme français correct. Il est remarquable que la sensibilité linguistique (auditive) est totalement indépendante de la sensibilité musicale : j'ai rencontré des témoins mélomanes qui ignoraient que leur parler s'écartait de la norme.

Il ne faut pas confondre non plus la sensibilité phonétique dont je viens de parler avec le cas suivant : certains locuteurs ont une grande faculté d'adaptation aux prononciations régionales ; ils adoptent aisément ce que je serais tentée d'appeler le « modèle » du milieu dans lequel ils se trouvent, même transitoirement, plongés. Mais alors, quel que soit le degré de perfection avec lequel ils reproduisent celui-ci, il ne faut pas oublier que leur performance relève davantage de l'imitation parodique que d'une transformation véritable de leur système, et que ce phénomène présente, au niveau phonétique, de grandes analogies avec le rapport que la connaissance d'une langue seconde peut avoir avec la langue maternelle, l'exercice de la première masquant la seconde, mais la laissant néanmoins inchangée.

III.2. MOTIVATIONS DE L'EFFORT CORRECTIF.

Il n'est pas douteux, pour qu'apparaisse l'effort correctif, que le locuteur régional doive préalablement en ressentir la nécessité. La continuité de son

1. Tous nos informateurs (sauf les enfants) montrent un grand intérêt pour les termes régionaux exprimant une notion inconnue en ' français standard ', les termes différents d'une langue à l'autre pour exprimer la même idée ou désigner le même objet, etc.

effort et ses chances d'aboutir à un résultat, même limité, seront proportionnelles à son niveau d'aspiration ¹. Il en va de même pour tout apprentissage d'une langue seconde ². L'effort correctif de l'aspect phonétique doit, d'autre part, être d'autant plus important que la syntaxe, le vocabulaire et la grammaire du 'français régional' sont plus proches du 'français standard' : on sait que la difficulté d'apprentissage est plus grande lorsque la différence entre deux traits est faible que lorsqu'elle est importante (sous certaines réserves) ³. Le niveau d'aspiration doit donc être plus élevé encore que lors de l'apprentissage d'une langue étrangère.

III.2.1. La première raison qui incite le locuteur à « se corriger » est d'ordre socio-culturel.

En français, le rang hiérarchique peut se manifester au moyen de l'utilisation de divers patrons lexicaux, grammaticaux ⁴ (exemple : « bonjour monsieur Dupont » ; « bonjour monsieur » ; « bonjour Dupont » ; « Monsieur »), mais aussi phonétiques ⁵, ces derniers étant constitués par les traits marquant les français régionaux et le 'français standard' (ou standardisé, c'est-à-dire corrigé ⁶).

Le désir d'ascension sociale se traduit souvent, en termes phonétiques, par le désir d'effacer le système régional au profit du système 'standard'. En effet, par l'acquisition du code phonétique correspondant au groupe qui lui est hiérarchiquement supérieur, le locuteur croit démontrer qu'il est capable de s'y intégrer culturellement ⁷. Car, de la même façon qu'il y a des grammaires du 'bon usage' syntaxique, morphologique et lexical, on admet l'existence implicite d'une grammaire du 'bon usage phonétique français', la correction phonétique faisant partie de la culture générale.

1. « On appelle niveau d'aspiration le but qu'un individu, au cours d'un comportement motivé, espère (aspire à) atteindre, celui qu'il considère comme réalisable, compte tenu de ses tendances et des conditions objectives. Il correspond aux normes qu'il s'est lui-même fixées. Le niveau d'aspiration est fonction de nombreux facteurs, sociaux et individuels ». DELAY et PICHOT, *Abrégé de psychologie*, p. 115.

2. Voir : *Problèmes et méthodes...*, p. 13-25.

3. Voir BRIÈRE, *An investigation...*, p. 773, 787, 788.

4. Cf. les formules de politesse utilisées dans la correspondance écrite.

5. Que Trubetzkoy appelle les variantes générales pertinentes pour le style.

6. J'exclus volontairement de ce développement tout ce qui a trait aux niveaux de langue, pour ne pas compliquer exagérément l'exposé.

7. J'ai rencontré des témoins qui trouvaient un peu choquant que Monsieur X ait « un tel accent » alors qu'il était médecin, ou chef d'entreprise.

L'exemple que je propose au paragraphe : III.6.2, révèle que le locuteur fait toujours référence à un degré de l'échelle sociale correspondant au degré de correction phonétique. Dans mon exemple, en effet, la finesse de discrimination auditive du linguiste est effacée par son désir de s'introduire dans le groupe socio-culturel du témoin, grâce à l'utilisation du système phonétique régional correspondant : l'enquêteur associe automatiquement le niveau culturel et professionnel à un registre de son propre système phonétique régional, sans se rendre compte que son témoin utilise un système phonétique régional différent.

III.2.2. La seconde raison concerne la qualification professionnelle stricto sensu du locuteur.

Pour les locuteurs qui veulent devenir interprètes, acteurs, la correction phonétique constitue l'apprentissage essentiel, préalable à l'exercice de leur métier ¹ (sauf exceptions : Raimu, Fernandel, par exemple ²).

III.3. CORRECTION A L'INTÉRIEUR D'UN SYSTÈME DANS UN PARLER RÉGIONAL (exemple : bisontin pur, mixte ou contaminé ³).

Bien que dans des proportions très variables d'un locuteur à l'autre, on constate une tendance à la correction phonétique chez les locuteurs qui ont

1. Mon étude du bisontin pourrait donc — entre autres utilisations — servir de base scientifique à des exercices de phonétique corrective, ce qui n'a jamais été réalisé jusqu'à ce jour dans ces conditions.

2. Mais même dans ces exceptions, la présence d'une certaine norme implicite est remarquable : il s'agit toujours de l'« accent du midi », jamais d'accent breton, ou alsacien, ou lillois...

3. Cet article n'a pas pour but d'exposer les systèmes phonétiques du bisontin. aussi je ne donnerai ici qu'une définition sommaire, donc fatalement grossière et très incomplète, des termes utilisés. Notons tout d'abord que l'étude de l'état de langue (synchronique) montre la coexistence de trois couches (diachroniques) ; d'où le choix des termes pur, mixte et contaminé qui rendent compte de cette synchronie dynamique.

Système bisontin 'pur' : c'est le système représentant l'état de langue le plus ancien encore existant. Règles fondamentales de fonctionnement : 1) l'opposition vocalique longue-brève n'est effectivement réalisée que dans l'avant-dernière syllabe du mot et du groupe. 2) pour les voyelles moyennes, l'opposition vocalique longue-brève est liée de façon indissoluble aux timbres : longue - mi-fermée, brève - mi-ouverte.

Système bisontin 'mixte' : il représente un état de langue postérieur au système pur. C'est le plus largement utilisé. Règles fondamentales de fonctionnement : 1) l'opposition vocalique longue-brève est effectivement réalisée dans

une certaine culture : ils s'efforcent d'imiter le parler ' français standard '. Selon leur sensibilité auditive et la force de leur aspiration, leurs approximations sont plus ou moins bonnes : l'éventail va de la fausse correction (moins bonne approximation) à l'atténuation de certains traits du phonétisme régional (meilleure approximation).

III.3.1. Fausse correction. — Le cas le plus typique de fausse correction se rencontre, en bisontin, sur les voyelles de degré moyen d'aperture. Exemple :

en bisontin, /ó:/ est longue par nature. Sa distribution en syllabe fermée est beaucoup plus étendue qu'en ' français standard ' ; en syllabe ouverte, elle apparaît au contraire beaucoup moins souvent qu'en ' français standard ' :

saute	côton	vote	peau
sót	kótō	vót	pó

/ò/ est brève par nature ; elle apparaît, en syllabe fermée, moins souvent qu'en ' français standard ' ; à l'inverse, elle ne peut apparaître en syllabe ouverte en ' français standard ' alors qu'elle a une large distribution en bisontin.

sotte	coton	gigot	pot
sòt	kòtō	jìgò	pò

La fausse correction se produit sur les mots contenant /ò/ en bisontin et /ó/ en ' français standard '. Le locuteur tente de fermer le timbre de la voyelle, puisqu'il est mi-fermé en ' français standard ' ; mais comme, en

l'avant-dernière ET dans la dernière syllabe du mot et du groupe. 2) pour les voyelles moyennes, l'opposition longue - mi-fermée brève - mi-ouverte devient dans certains cas en syllabe fermée l'opposition longue - mi-ouverte brève - mi-ouverte dans les deux dernières syllabes du mot et du groupe.

Système bisontin ' contaminé ' : il représente un état de langue utilisé par la partie de la population qui tend vers la correction phonétique. Son extension est donc restreinte. Règles fondamentales de fonctionnement : 1) l'opposition vocalique longue-brève disparaît dans certains cas dans l'avant-dernière syllabe du mot et du groupe ; elle est toujours effective dans la dernière syllabe du mot et du groupe. 2) pour les voyelles moyennes, l'opposition longue - mi-fermée brève - mi-ouverte : dans certains cas disparaît au profit de la brève - mi-ouverte, dans l'avant-dernière syllabe du mot et du groupe ; devient toujours longue - mi-ouverte brève - mi-ouverte en syllabe fermée dans la dernière syllabe du mot et du groupe.

bisontin, la voyelle mi-fermée est longue par nature, le locuteur utilise une voyelle propre au bisontin pour réaliser une forme typique du 'français standard' :

il dit :	pot	<i>p^o</i>	au lieu de	<i>p^o</i>
	sot	<i>s^o</i>		<i>s^o</i>
	allo	<i>àl^o</i> ¹		<i>al^o</i>

III.3.2. L'atténuation portant sur un trait du phonétisme bisontin, à l'inverse, représente un pas vers le 'français standard'. — Toutefois, non seulement ce cas est rare, mais encore il est étroitement localisé, ou même n'affecte qu'un élément allophonique du parler, ce qui ne constitue pas alors réellement un rapprochement d'un système vers l'autre, les éléments fonctionnels du système de base n'étant en rien modifiés.

Exemple : l'intonation de la syllabe tonique longue, en bisontin, se présente sous la forme d'une courbe dont la pente générale est forte et dont le début et la fin sont en crochet : ascendant *f* ou descendant **.

Lors de l'effort correctif, le locuteur : diminue la pente de la courbe intonative ; tend à aplatir les extrémités de la courbe (disparition des crochets). On obtient : — —, c'est-à-dire une courbe moins éloignée du 'français standard' que précédemment.

III.4. PASSAGE D'UN SYSTÈME A L'AUTRE DANS UN PARLER RÉGIONAL (exemple : bisontin pur → bisontin mixte, bisontin mixte → bisontin contaminé, bisontin contaminé —||→ 'français standard' ?).

Lorsque, sur un certain nombre de traits, un locuteur a ressenti les différences existant entre son système et le 'français standard' et qu'il a tenté de rapprocher sa prononciation de ce dernier, on assiste au passage d'un système bisontin au système bisontin contigu.

III.4.1. Ainsi, lorsqu'un locuteur ayant comme système maternel le système pur se corrige de façon suffisamment continue, il intègre les règles de ce que j'ai appelé le système mixte.

Exemple : en système pur, l'opposition vocalique longue-brève n'est effectivement réalisée que dans l'avant-dernière syllabe du mot et du

1. Étant entendu que je ne note ici que l'élément central de la voyelle /*ó*:/ (fermé et long) et non toutes ses caractéristiques de réalisation phonétique : diphtongaison, durée très largement supérieure à la durée que l'on peut trouver par ailleurs en 'français standard', forme de la courbe intonative...

groupe ; en système mixte, l'opposition vocalique longue-brève est réalisée dans l'avant-dernière et dans la dernière syllabe du mot et du groupe. Dans la phrase : « il a deux ans », la prononciation : *ilà dǎ zǎ* (système pur) devient *il à dǎ zǎ* (système mixte).

III.4.2. Si son système maternel est le système mixte, le locuteur, en se corrigeant, tente d'utiliser les règles du système que j'ai appelé contaminé. Exemple : en système mixte, certains mots ont une pénultième à voyelle longue mi-fermée par nature, qui se réalise longue mi-fermée ; en système contaminé, une partie de ces mots perd sa caractéristique longue par nature, et se réalise alors avec la voyelle brève mi-ouverte correspondante, comme en 'français standard'. Dans le mot « voter » la prononciation *vôté* (système mixte) devient *vôté* (système contaminé).

III.4.3. Il n'en est pas de même pour les locuteurs dont le système maternel est le système contaminé. Il m'est en effet apparu qu'il y a solution de continuité entre le système contaminé et le 'français standard'.

L'explication de ce phénomène se trouve sans doute dans le fait que les traits spécifiques contenus dans le système contaminé sont ceux qui ont résisté à l'érosion des corrections : système pur → système mixte, puis : système mixte → système contaminé. Ces traits sont d'autant plus puissamment enracinés dans la 'grammaire' phonique du locuteur qu'ils constituent la base du système bisontin, et que leur *rentabilité fonctionnelle* est *maximale*. Ce fait explique pourquoi le passage est presque irréalisable. Nous en examinerons les autres raisons plus loin ¹.

III.5. INTERFÉRENCES.

Le locuteur de système pur (ou mixte) doit fournir un effort pour parvenir au système mixte (ou contaminé). Il se peut que, l'habitude aidant, cet effort s'amenuise, mais il ne saurait disparaître totalement chez un même sujet, car : — la rentabilité en est faible si le locuteur se trouve dans un milieu linguistique utilisant le même système phonique que son propre système maternel ; — le besoin de correction phonétique est surtout guidé par le désir d'ascension sociale ² ; — le deuxième système est vécu comme une langue seconde par rapport au système maternel.

Ces diverses raisons expliquent l'apparition d'interférences chez certains

1. Voir infra : Effets des situations sur la correction : III.6.

2. A l'inverse de la motivation des interprètes et des acteurs, voir : III.2.

locuteurs. Les interférences sont l'utilisation, dans le même groupe phonique, de deux règles relevant de deux systèmes différents, et qui sont contradictoires à l'intérieur d'un même système. Les interférences montrent donc qu'il existe des confusions dans l'esprit du locuteur ; une mauvaise intégration du système second, une méconnaissance de l'ensemble de ses règles conduisent le locuteur à réaliser des formes 'impossibles' du point de vue de la 'grammaire' phonique normative du système second.

Exemple : « sa grand-mère »	<i>ságrāmĕr̥</i>	système pur
	<i>sàgrāmĕr̥</i>	système mixte
	<i>sàgrāmĕr̥</i>	
	<i>sàgrāmĕr̥</i>	système contaminé

Les systèmes mixte et contaminé seuls admettent la réalisation longue de la voyelle longue par nature dans la dernière syllabe du mot ; le timbre de /è/ de 'grand-mère' doit se réaliser /ĕ/ ou /ē/ en système mixte, uniquement /ē/ en système contaminé, mais : /ĕ/ en système pur. Or, un de mes témoins a prononcé cette séquence : *sàgrāmĕr̥*. Le /è/ de 'grand-mère' est alors prononcé avec un des timbres possibles en système mixte, le seul timbre possible en système contaminé, mais avec la durée brève propre dans cette position au seul système pur.

On peut expliquer cette interférence par plusieurs raisons combinables entre elles :

1) la force de la règle concernant le rythme — ∪ (longue-brève) en système pur surpasse ici celle de la règle de la réalisation longue des voyelles longues par nature dans la dernière syllabe en systèmes mixte et contaminé.

2) la force du patron rythmique — ∪ (longue-brève) en système pur surpasse la règle 'français standard' d'allongement des voyelles toniques en syllabe fermée par /i/.

3) la force de la règle concernant le timbre des voyelles de degré d'aperture moyen (voyelle brève mi-ouverte, voyelle longue mi-fermée) en système pur surpasse le fait que la voyelle de ce mot est mi-fermée par nature (système pur).

4) l'utilisation, ici, du timbre mi-ouvert pour la voyelle, correspond à l'interprétation (fausse correction) par le locuteur bisontin, de la tendance générale concernant en 'français standard' ¹ le timbre des voyelles de degré d'aperture moyen (en syllabe fermée la voyelle est ouverte).

1. LÉON (P.), *Prononciation...*, p. 45.

III.6. EFFETS DES SITUATIONS SUR LA CORRECTION.

Les difficultés que rencontre un locuteur lorsqu'il tente de se corriger ¹ sont mises en lumière (mis à part le phénomène des interférences) par les faits de parole qui peuvent être observés lorsque le locuteur se trouve dans une situation anormale ou dans une situation à forte charge émotive.

III.6.1. *Situations à forte charge émotive.*

Une vive émotion fait céder, outre certaines barrières psychologiques concomitantes, les structures phonétiques acquises comme langue seconde. Les traits qui correspondent dans l'esprit du locuteur au ' bon usage ', et l'obligent à un effort correctif, conscient ou inconscient, s'effacent alors au profit de ceux de la langue maternelle. L'émergence de la langue maternelle dans le discours revêt parfois un caractère très surprenant de soudaineté et de violence. Ainsi le locuteur, par suite de l'absence temporaire de contrôle de son phonétisme laisse réapparaître, aussi bien au niveau phonologique qu'aux niveaux allophonique et phonostylistique, les traits de son système maternel. On peut alors constater que le degré d'effort correctif du locuteur semble inversement proportionnel à l'intérêt qu'il porte à la conversation. Le système second n'est donc pas réellement intégré mais surajouté à la langue maternelle et n'est, le plus souvent, utilisé que dans les circonstances où le locuteur est plus attentif à son élocution qu'à sa pensée, ou qu'il maîtrise suffisamment le cheminement de sa pensée pour que son attention puisse se porter surtout sur son codage phonique.

III.6.2. *Situations linguistiques anormales.*

On dit qu'un locuteur est dans une situation linguistique anormale chaque fois que son interlocuteur possède un système phonétique régional différent du sien. Prenons l'exemple d'un locuteur possédant comme système maternel le français de Besançon mixte, et ayant acquis ² le système contaminé ³. Si le locuteur est un linguiste chargé d'une enquête sur son propre

1. Même si cet effort n'apparaît pas dans la conscience claire du sujet.

2. Voir supra : III.4.

3. Notons que les locuteurs qui ont acquis le système contaminé possèdent généralement une culture suffisante pour avoir conscience de leur propre langue et des autres systèmes bisontins, même si c'est de façon globale, non analytique.

terrain, il sait s'adapter au langage du témoin de sorte que celui-ci ne le ressente pas comme un censeur linguistique ; cela lui est d'autant plus aisé qu'il est indigène. Mais la difficulté surgit lorsque ce même linguiste enquête hors de son milieu maternel, par exemple un Bisontin conduisant une enquête sur le parler régional de Lyon. L'enquêteur se trouve, comme précédemment, dans la nécessité de réduire l'écart linguistique qui le sépare de son témoin, puisqu'il veut obtenir de celui-ci un parler naturel. Il parle donc lui-même dans le registre de langue qu'il suppose correspondre au niveau socio-culturel de son témoin : par exemple, il utilise le système bisontin pur pour s'adresser à un épicier. Mais l'épicier lyonnais, s'il possède le système régional, possède le système régional de Lyon, d'où confusion de l'enquêteur !

La situation de cet enquêteur peut paraître exceptionnelle : elle l'est en effet dans son but. Mais on ne peut nier que la rencontre d'interlocuteurs de parlers régionaux différents est assez fréquente. De nombreuses observations m'ont permis de constater que le système de référence, en situation anormale, est toujours le système maternel. Le recours à ce système s'explique par deux faits principaux : 1) le système maternel contient les indices d'appartenance au groupe social régional ; 2) c'est dans son système maternel régional que le locuteur maîtrise le degré maximum de différenciation phonétique et phonostylistique, ce qui lui permet une communication plus expressive que dans le système second ¹.

Le système second n'est donc pas utilisable pour établir une relation de communication simple, familière et vraiment ouverte entre locuteurs de systèmes régionaux différents.

III.6.3. *Phonostylistique.*

Lorsque le locuteur veut donner à son discours un relief particulier, le système met à sa disposition un certain nombre de marques susceptibles de mettre en vedette telle ou telle partie de son énoncé. Le plus souvent, ces indices sont suprasegmentaux (accentuation et intonation) et diffèrent de langue à langue. Lorsqu'un locuteur bisontin corrigé veut produire un effet stylistique, il utilise les marques accentuelles et intonatives propres au bisontin, qui fonctionne donc encore ici comme une langue différente du 'français standard'. Il est remarquable que les locuteurs possédant comme langue maternelle le système mixte semblent avoir

1. Voir infra : III.63.

alors un 'accent régional' plus marqué que les locuteurs de système pur. En effet, leur 'accent régional' paraît plus marqué encore que dans une élocution normale non corrigée, du fait que l'écart entre le registre stylistique et le registre normal en système contaminé est plus grand que l'écart entre le registre stylistique et le registre normal en système pur (où l'écart est égal à zéro).

Ici encore, on constate les limites de la correction phonétique : son action est nulle au niveau stylistique de l'expression.

III.7. *Influence de la norme comme facteur différentiel entre le parler régional et le 'français standard'.*

Si l'on considère que les systèmes bisontins mixte et contaminé présentent un état de langue résultant de l'influence exercée pendant une très longue période par le 'français standard' sur le système bisontin pur, il ne faut pas oublier que le génie de la langue donne souvent à cette contamination une coloration si particulière que son résultat est plus éloigné du 'français standard' que la forme initiale (bisontin non corrigé). C'est là une des raisons pour lesquelles le français régional n'est pas en voie de disparition, et n'est pas à la veille de l'être, malgré des influences réelles exercées par le 'français standard'.

Exemple : un certain nombre de mots possède un /*ê*/ en 'français standard' et un /*ě*/ en bisontin pur :

'pêche'	'gênant'	
<i>pěě</i>	<i>jěňă</i>	(bisontin pur)
<i>pěě</i>	<i>jěňă</i>	('français standard')

d'autres mots possèdent en /*ê*/ en 'français standard' et /*ě*/ en bisontin pur :

'pêcher'	<i>pěěě</i>	(bisontin pur)
	<i>pěěě</i>	('français standard')

L'influence du 'français standard' sur une partie du vocabulaire possédant /*ê*/ en bisontin pur se fait dans le sens de l'ouverture du timbre de la voyelle : *ě* passe à *ě*.

'pêcher'	'gênant'	
<i>pěěě</i>	<i>jěňă</i>	(bisontin pur)
<i>pěěě</i> }	<i>jěňă</i> }	(bisontin mixte)
<i>pěěě</i> }	<i>jěňă</i> }	
<i>pěěě</i>	<i>jěňă</i>	(bisontin contaminé)

Pour 'gênant', le timbre rapproche le bisontin du 'français standard' lorsqu'on passe au système contaminé. Mais, dans les mots comme 'pêcher', le 'français standard' applique la loi dite d'harmonisation vocalique¹. Donc, l'application de la règle d'ouverture du timbre de la voyelle — règle provenant d'une contamination par analogie — détermine une différence plus importante entre la réalisation phonétique du mot en 'français standard' et sa réalisation en bisontin mixte ou contaminé, du fait qu'il n'existe pas de loi d'harmonisation vocalique en bisontin.

Par cet exemple, nous vérifions une fois encore combien l'influence du 'français standard' est limitée — même si elle entraîne l'apparition de plusieurs systèmes à l'intérieur d'un même parler — dès lors que ses points d'application eux-mêmes donnent lieu à des réalisations incompatibles avec le système du 'français standard'.

IV. ÉVOLUTION D'UN PARLER RÉGIONAL.

J'ai tenté d'expliquer plus haut comment le système acquis ne permet pas une expression spontanée en raison même de la notion de 'correction' qu'il implique. Cependant, l'existence simultanée de trois systèmes (pur, mixte et contaminé) en bisontin n'est possible que si deux systèmes au moins existent comme la langue maternelle d'un certain nombre de locuteurs ; et c'est effectivement le cas. D'autre part, je puis légitimement supposer qu'à un certain moment de l'évolution de la langue le système pur existait à l'exclusion des systèmes mixte et contaminé.

L'intégration complète d'un système par les locuteurs se fait par degrés.

IV.1. *Assimilation de quelques règles nouvelles.*

Tout d'abord, le désir d'ascension sociale ou d'identification culturelle du locuteur qui possède le système bisontin pur conduit celui-ci à corriger quelques traits de son phonétisme qui le rapprochent de la norme. Je fais l'hypothèse qu'ensuite, petit à petit, au cours des générations, ces quelques traits se voient totalement intégrés à la langue maternelle des descendants de ce locuteur, cependant que les descendants d'autres locuteurs, non sensi-

1. /è/ suivi d'une syllabe contenant : /é/, /i/ ou /u/ tonique se ferme en : /é/ ; voir LÉON (P.), *Prononciation...*, p. 47 et p. 52-53.

bilisés à l'aspect hiérarchique du langage, continuent à utiliser le système pur non modifié ¹. L'intégration des corrections au système maternel ne peut être réalisé que si le premier locuteur s'est suffisamment corrigé pour utiliser les corrections non seulement dans son milieu socio-professionnel mais aussi dans son milieu familial ². Car l'intégration n'est possible qu'à partir du moment où les enfants apprennent à parler une langue contenant ces éléments de correction, et les appréhendent comme des traits constitutifs de la langue maternelle.

Ce cycle se produit pour divers traits phonétiques, de sorte que, progressivement, les éléments s'ajoutent les uns aux autres.

IV.2. *Assimilation d'un nouveau système.*

A un certain moment, la modification correctrice porte sur ce que je conviendrais d'appeler un trait-clé. Celle-ci détermine le passage d'un système à un autre dans la mesure où la modification en cause est incompatible avec l'une des règles fondamentales de fonctionnement du système primitif.

Exemple : en système bisontin pur, la voyelle longue par nature est réalisée longue uniquement dans la pénultième de mot et de groupe ; en ' français standard ', la voyelle ne peut être allongée que dans la dernière syllabe du groupe (et selon des règles combinatoires précises).

La modification qui consiste, pour le locuteur régional, à allonger aussi la voyelle longue par nature de la dernière syllabe du mot et du groupe rend caduque la règle du système pur : nous nous trouvons devant un autre système.

Exemple :

	' des gâteaux '	děgâtô	système pur
devient		děgâtô	système mixte

Pour le locuteur, ce changement ne représente qu'un effort correctif comparable à n'importe quel autre. Il n'a pas conscience des importances relatives des modifications qu'il apporte au système primitif. De plus, seule l'intégration de cet élément par les générations suivantes rend possible le classement des locuteurs en deux catégories : locuteurs de système pur, locuteurs de système mixte.

1. Voir supra : III.1. et III.2.

2. Par exemple par sentiment de devoir éducatif.

Toujours insensiblement, le processus des modifications continue. Mais, à mesure que le nombre de traits différentiels augmente, le nombre de locuteurs susceptibles de se corriger diminue, car le niveau de culture qu'il suppose (dans le domaine de la langue) doit être plus élevé ; en d'autres termes, les efforts nécessaires requièrent du locuteur une sensibilité phonétique de plus en plus grande. C'est pourquoi le système contaminé est utilisé par une minorité. Lorsque le système contaminé est réalisé comme langue maternelle par un certain nombre de locuteurs, on constate en revanche que la sensibilité auditive n'est plus d'aucune utilité. Les locuteurs deviennent incapables de modifier d'autres traits de leur prononciation : le ' français standard ' leur est inaccessible. En effet, comme je l'ai dit plus haut ¹, les traits demeurés intacts en système contaminé constituent les bases du système bisontin, et, même par des efforts répétés, il est pratiquement impossible au locuteur de les modifier ².

V. CONCLUSION.

En guise de conclusion, je reviendrai à nouveau sur la notion de « français standard ».

Il me semble ressortir des divers éléments développés ici que le phénomène de correction vers un français non régional, chez le locuteur régional, est vécu de la même façon que le phénomène de correction vers le niveau ' correct ' du français, chez tous les locuteurs français. Ainsi, le « français standard » fonctionne comme norme référentielle selon deux axes : « français standard » vs. français régionaux, et « français standard » vs. français familier, soutenu, etc. Par là même il devient évident que si un certain nombre de traits distingue le « français standard » des niveaux de langue inférieurs (et supérieurs), d'autres traits sont responsables de la possibilité de distinction entre tel et tel français régional.

Exemple : « *français standard* » comme niveau de langue.

1) Les liaisons obligatoires : sont toujours réalisées en « français standard », ne le sont pas toujours en français populaire. Exemple : ' ils ont

1. Voir supra : III.43.

2. Pour expliquer la présence de cet obstacle insurmontable, peut-être conviendrait-il de supposer l'existence, dans la langue régionale du sujet, d'un niveau d'abstraction supplémentaire, contenant des schèmes que rien ne pourrait modifier dans les conditions normales d'utilisation, c'est-à-dire lorsque le sujet habite et travaille dans la région qui l'a vu naître ?

vendu leur voiture' *ilzōvādulàrvvātūr* peut devenir, en français populaire : *ilōvādulàrvvātūr*.

2) Les liaisons facultatives : sont ou ne sont pas réalisées en « français standard », disparaissent dès le français familier. Exemple : 'vous êtes à l'heure' *vuzètzàlèr* devient *vuzètàlèr*.

3) Les liaisons interdites : ne sont jamais réalisées en « français standard », sont quelquefois réalisées dès le français familier. Exemple : 'les haricots' *léàrikó* devient *lézàrikó*.

Exemple : « français standard » vs. français régional de Besançon.

La durée des voyelles : — en « français standard », il n'existe que des voyelles brèves par nature ; cependant il existe des réalisations phonétiques de voyelles allongées, selon certaines règles précises de phonétique combinatoire ; — en français de Besançon, toutes les voyelles brèves par nature s'opposent de façon pertinente aux voyelles longues par nature correspondantes.

Exemple :

'je suis battu' / 'je suis battue'

« français standard »

|jèsüibätü|
jèsüibätü

bisontin 'mixte'

|jèsüibätü| / *|jèsüibätü|*
jèsüibätü / *jèsüibätü*

Exemple :

'une petite mite' / 'une petite mise'

« français standard »

|unpätitmīt| / *|unpätitmiz|*
unpätitmīt / *unpätitmiz*

bisontin 'mixte'

|unpätitmīt| / *|un pätit miz|*
unpätitmīt / *un pätit miz*

On peut alors dire qu'il n'y a pas un « français standard » mais deux. Il est cependant assez naturel que ces deux réalités aient été jusqu'alors confondues, car les éléments de l'une et de l'autre coexistent dans le dis-

cours ; on parle le français de Toulouse dans le niveau familial comme dans le niveau standard, ou le français non régional dans le niveau relâché comme dans le niveau soutenu ; de plus, la probabilité d'apparition de l'effort correctif en vue d'un parler non régional est beaucoup plus grande lorsque le locuteur utilise le niveau de langue 'correct' (« standard ») que lorsqu'il s'exprime en langage familial. En d'autres termes, le locuteur qui se corrige tend à faire coïncider les deux réalités pour obtenir un objet unique et complet, un discours en « français standard » dans les deux sens du terme. Aussi ne me semblerait-il pas superflu d'utiliser deux termes distincts pour désigner ces deux réalités ; peut-être 'français neutralisé' pour le français non régional, et 'français grammatical' pour le niveau de langue « correct » ; la clarté de l'analyse linguistique en serait plus grande, car on réduirait alors l'ambiguïté fondamentale que contient le terme 'français standard', premier pas vers une définition plus acceptable de 'la langue', puisqu'il faut sans doute accepter l'idée que le « français standard » en tant que 'français neutralisé grammatical' est et restera un idéal vers lequel le locuteur tend toujours mais qu'il n'atteint jamais.

Université Lyon II.

Chantal RITTAUD-HUTINET.

OUVRAGES CITÉS

- BRIÈRE (E. J.), « An investigation of phonological interference », in *Language*, XLII, 4, 1966, p. 768-796.
- CHOMSKY (N.), *La linguistique cartésienne*, Paris, Seuil, 1969, 190 p.
- COMPANYS (E.), *Phonétique française à l'usage des hispanophones*, B. E. L. C.
- DELAY (J.) et PICHOT (P.), *Abrégé de psychologie à l'usage des étudiants*, Masson, 1967, VI-490 p.
- DUBOIS (J.), *Grammaire structurale du français, nom et pronom*, tome I, Paris, Larousse, 1965, 192 p.
- FRANÇOIS (D.), *Français parlé. Analyse des unités phoniques et significatives d'un corpus recueilli dans la région parisienne*, S. E. L. A. F., numéro spécial 2, 1974, 2 tomes, 842 p.
- HOCKETT (Ch. F.), *Learning pronunciation*, in *M. L. J.* 34, avril 1950, p. 261-269.
- LÉON (P. R.), *Laboratoire de langue et correction phonétique*, Paris, Didier, 1967, 288 p.
- LÉON (P. R.), *La prononciation du français standard*, Paris, Didier, 1972, 188 p. avec bandes magnétiques.
- LÉON (P. R.) et LÉON (M.), *Introduction à la phonétique corrective à l'usage des professeurs de français à l'étranger*, Paris, Hachette-Larousse, 1972, XIV-98 p.
- LÉON (P. R.) et LÉON (M.), *Exercices pratiques de prononciation française à l'usage des étudiants laotiens*, B. E. L. C., 1961.

LÉON (M.), *Le rythme et l'intonation française*, B. E. L. C.

MALMBERG (B.), *Phonétique française*, Malmö, Hermods, 1969, 194 p.

« Problèmes et méthodes de l'enseignement des langues aux adultes », in *Actes du colloque sur les « Problèmes et méthodes de l'enseignement des langues aux adultes » tenu à Saint-Étienne les 2 et 3 mars 1973*, texte définitif établi par L. ROUX, conclusions de Cl. PETITBON, in *Travaux V, Recherches linguistiques*, publications du C. I. E. R. E. C. de Saint-Étienne, 1973, 199 p. p. 11-25.

VOILLAT (F.), « Aspects du français régional actuel », in *Colloque de dialectologie francoprovençale (23-27 septembre 1969)*, 1971, Droz, p. 216-246.

WARNANT (L.), « Dialectes du français et français régionaux », in *Langue française*, XVIII, mai 1973, « Les parlers régionaux », p. 100-125.